



Mairie de Fère-en-Tardenois
11 Place Aristide Briand
02130 Fère-en-Tardenois

Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables

Votre avis est essentiel pour l'avenir de notre territoire.

La transition énergétique initiée par le gouvernement passe par le développement des énergies renouvelables (EnR).

La loi du 10 mars 2023 contraint chaque commune à identifier l'existant et recenser les zones favorables à leur production.

Cette opération doit obligatoirement être réalisée en concertation avec la population.

Pour ce faire, nous vous proposons de vous exprimer à l'aide de ce questionnaire à retourner ou déposer à la Mairie avant le **samedi 1^{er} juin 2024**.

Ce questionnaire sera détruit dès la validation par la préfecture du projet de la commune. Vous disposez d'un droit d'accès et de retrait à formuler auprès de votre mairie. Renseignements complémentaires sur le site de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

** Indique une réponse obligatoire*

Votre NOM et Prénom (*facultatif*) :

Votre contact (numéro de téléphone, mail, etc.) (*facultatif*) :

Avez-vous actuellement une installation de production d'EnR (Énergies Renouvelables) ?

Petite éolienne domestique*

Oui

Non

Panneaux solaires

Oui

Non

Pompe géothermique (Pompe à chaleur individuelle ou collective puisant la chaleur dans la terre ou les eaux souterraines) *

Oui

Non

Production biomasse (Production d'électricité à partir de résidus de produits végétaux agricoles fermentés) *

Oui

Non

Installation hydroélectrique (Production d'électricité à partir de l'eau) *

Oui

Non

Avez-vous un projet d'installation de production d'EnR ? (Sans préjuger de l'autorisation administrative)

Éolienne domestique ou géante *

Oui

Non

Ne sais pas

Panneaux solaires (toit ou sol) *

☎ 03 23 82 20 44

✉ contact@ville-ferentardenois.com

Oui

Non

Ne sais pas

Installation agrivoltaïque (Production d'électricité utilisant l'énergie du soleil via des panneaux solaires orientables, couvrant partiellement (30%) des terres agricoles, qui permettent de maintenir ou de développer durablement une production agricole) *

Oui

Non

Ne sais pas

Pompe géothermique (Pompe à chaleur individuelle ou collective puisant la chaleur dans la terre ou les eaux souterraines) *

Oui

Non

Ne sais pas

Complexe de biomasse (Production d'électricité à partir de résidus de produits végétaux agricoles fermentés) *

Oui

Non

Ne sais pas

Installation hydroélectrique (Production d'électricité à partir de l'eau) *

Oui

Non

Ne sais pas

Si vous avez un projet d'installation de production d'EnR, merci de décrire votre projet ici :

.....
.....
.....
.....

Êtes-vous favorable au déploiement de ces dispositifs de production d'EnR sur la commune ?

Pour des éoliennes géantes *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour des panneaux solaires dans la ville *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour des panneaux sur les hangars agricoles *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour des installations agrivoltaïques *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour des installations de pompe géothermique (Pompe à chaleur individuelle ou collective puisant la chaleur dans la terre ou les eaux souterraines) *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour la production de biomasse (Production d'électricité à partir de résidus de produits végétaux agricoles fermentés) *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Pour des installations hydroélectriques (Production d'électricité à partir de l'eau) *

Oui

Non

Ne se prononce pas

Fère-en-Tardenois, le _____ 2024